

MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

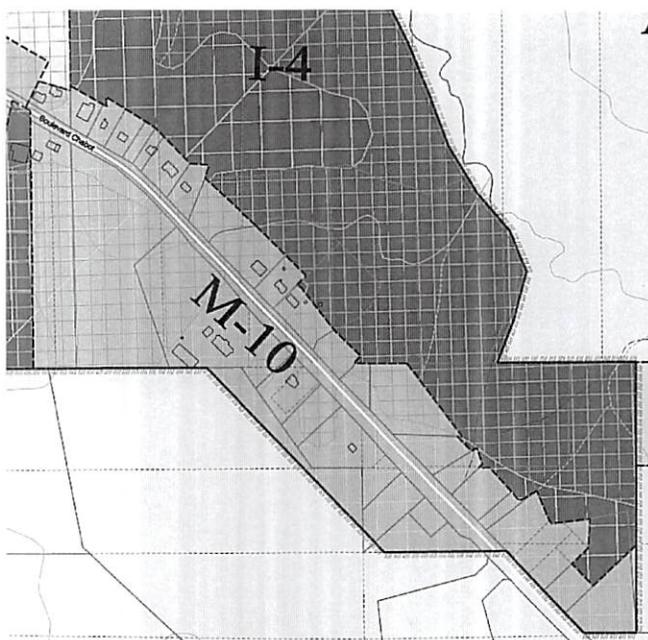
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 217 de la Municipalité de Saint-Ubalde.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 27 décembre 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde a adopté un projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 217-9 modifiant le règlement de zonage numéro 217 afin de permettre l'usage d'habitation collective à l'intérieur de la zone mixte M-10* ». Ce projet de règlement vise plus particulièrement à :
 - Permettre l'usage « *Habitation collective* » comme usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone mixte M-10;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 janvier 2019 à 18 h 30 dans la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h 30.
4. Le projet de règlement adopté contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. La zone mixte M-10 concernée par ce projet de règlement est illustrée sur le croquis ci-dessous :



DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 3 JANVIER 2019.

Pauline Frenette, directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 3 janvier 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Pauline Frenette, directrice générale adjointe